

LIVRET DU CHERCHEUR

CENTRE DE RECHERCHE UNIVERSITAIRE LORRAIN D'HISTOIRE

<https://unsplash.com/Monument to the Discoveries, Lisbon>



**Identités,
frontières,
constructions
mémoires**



**Politique,
pouvoirs, guerres
et conflits**



**Images,
dispositifs,
portrait**



Faits religieux



**Sources,
transferts,
éditions et
pratiques
éditoriales**

SOMMAIRE

L'ORGANISATION DU CRULH

Présentation du laboratoire	5
Trois sites, une direction.....	6
Notre équipe administrative.....	7
L'organigramme hiérarchique du CRULH.....	8
Notre conseil.....	19
Nos représentants des doctorants.....	10
Nos représentants des professeurs et assimilés.....	11
Nos représentants des maîtres de conférences.....	12
Nos représentants des personnels.....	13
Nos assemblées générales	14
Le Collectif des Jeunes Chercheurs du CRULH (CJCC)	15
Le carnet <i>Hypothèses</i> du CJCC	16
Le séminaire bimensuel du CJCC	17
Nos axes de recherche.....	18
Mémo contacts	23
Notre espace intranet	24
Notre collection : les <i>Publications Historiques de l'Est</i>	25
Notre séminaire mensuel : les <i>Mercredis du CRULH</i>	26

LE FONCTIONNEMENT DU CRULH : LES PROCÉDURES À SUIVRE

Vos déplacements	29
Financements de vos activités de recherche	31
Règles concernant l'organisation des manifestations	37
Procédure d'organisation de manifestations	38
Aides à la publication	40
La communication du CRULH	42
Association au CRULH	44
Accueil des stagiaires.....	46
Prévention et sécurité	47

BIENVENU·E

Vous faites désormais partie du Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire. Vous découvrirez, au fil des pages suivantes, la présentation et le fonctionnement du CRULH ainsi qu'un descriptif de nos axes de recherche.

Nous vous invitons vivement à participer aux différentes activités du centre de recherche, telles que les Assemblées générales, les Journées des Doctorants, le séminaire des *Mercredis du CRULH* ainsi que les différents colloques organisés par le CRULH.

L'ORGANISATION DU CRULH



PRÉSENTATION DU LABORATOIRE

Le Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire (CRULH) est une unité de recherche de l'Université de Lorraine implantée sur trois sites (un à Metz et deux à Nancy) qui réunit 43 enseignants-chercheurs titulaires (dont 20 HDR), 12 enseignants-chercheurs émérites, 3 chercheurs, 54 membres associés, 44 doctorants, 5 ATER, 6 contrats doctoraux, 4 personnels BIATSS.

Les enseignant-chercheurs sont spécialisés dans les domaines de l'histoire, de l'archéologie, de l'histoire de l'art et de la musicologie. Les quatre périodes de l'histoire sont représentées (histoire ancienne, histoire médiévale, histoire moderne et histoire contemporaine). La démarche adoptée dans les travaux du CRULH consiste à faire dialoguer les périodes comme les disciplines, afin de dégager des enjeux et des terrains d'enquête nouveaux, et d'encourager une réflexivité sur les pratiques disciplinaires. La dimension comparative est également au premier plan des missions et des objectifs scientifiques du laboratoire, dont la situation géographique le conduit à occuper une position privilégiée pour interroger les questions relatives aux frontières par exemple. Le CRULH a également pour mission de répondre aux demandes des instances locales dans la valorisation scientifique du patrimoine et de faire connaître les travaux des chercheurs du laboratoire dans le cadre national comme d'attirer les initiatives en Lorraine. Enfin, la politique scientifique du CRULH vise à renforcer les coopérations internationales et à faire rayonner les travaux de ses membres à l'international, que ce soit par des collaborations à des manifestations et travaux scientifiques internationaux, ou par des publications en langue étrangère (allemand, anglais, italien, roumain...).

Le laboratoire est rattaché au pôle LLECT et à l'École Doctorale Humanités Nouvelles-Fernand Braudel. Il abrite ou est membre de Groupements d'Intérêt Scientifique (ACORSO, Patrimoines militaires, Institut du Genre, Institut des Amériques), d'ANR (ACTÉPI, d'autres sont en cours de dépôt), d'un projet Émergences, de projets MSH (CHROME-France...), d'un projet SSHRC canadien « Deindustrialization and the Politics of Our Time », de partenariats internationaux (Bibliothèque nationale du Luxembourg), de partenariats institutionnels (CD 54, CD 55....) ainsi que du projet RECRÉT (REconstitution des CRues et des ÉTiages du bassin versant de la Moselle).

Le CRULH entretient également des relations étroites avec les musées, archives et associations en Lorraine. À ce titre, il est amené à intervenir comme partenaire dans un certain nombre d'actions. Les cycles de conférences co-organisées avec le département de Meurthe-et-Moselle en sont un exemple.

Le séminaire intitulé les « Mercredis du CRULH » permet de faire connaître les travaux de l'équipe dans l'Université et au-delà, comme d'accueillir des scientifiques réputés (voir page 27).

Le laboratoire est constitué de cinq axes : (1) Identités, frontières, constructions mémorielles (2) Politique, pouvoirs, guerres et conflits (3) Images, dispositifs, portrait (4) Faits religieux (5) Humanités numériques et édition. Ontologies, sources, réseaux (axe transversal).

TROIS SITES, UNE DIRECTION

DIRECTION DU CRULH

François AUDIGIER, Directeur
Professeur d'histoire contemporaine
francois.audigier@univ-lorraine.fr

Isabelle BRIAN, Directrice adjointe
Professeure d'histoire moderne
isabelle.brian@univ-lorraine.fr

LOCALISATION DU CRULH

Un site à Metz

Bâtiment D - UFR Sciences humaines et sociales
Espace Rabelais
Ile du Saulcy
57000 Metz

Deux sites à Nancy

Campus Lettres et Sciences humaines
23 Boulevard Albert 1^{er}
54000 Nancy

Bâtiment Libération
91 avenue de la Libération
54000 Nancy

NOTRE ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Responsable administrative : Angèle TÉMOIN

Placée sous l'autorité de la directrice et du directeur adjoint du CRULH.

- Responsable de l'ensemble des services administratifs et techniques et leur coordination et organisation.
- Relais fonctionnel entre la direction de la composante, les directions opérationnelles et le pôle scientifique LLECT.
- Étude et accompagnement des projets des chercheurs (appel à projet (ANR, CPER Ariane...), collaboration de recherche, identification de l'innovation, aspects juridiques, conventions, aides à la publication et au financement de manifestations...) et proposition des modalités de valorisation adaptées.
- Gestion du personnel du laboratoire.

*Journées télétravaillées : lundi et jeudi.
Ne travaille pas le vendredi après-midi.*

Responsable financière : Isabelle CLÉMENT

Placée sous l'autorité de la responsable administrative.

- Coordination et organisation de l'ensemble des services financiers du CRULH.
- Suivi financier des axes, des projets et du central.
- Organisation, alimentation et mise à jour des bases de données relatives à la gestion du laboratoire.
- Organisation logistique et technique des manifestations du laboratoire.
- Encadrement des gestionnaires financiers.

Journée télétravaillée : lundi.

Gestionnaire administratif et financier / accueil des doctorants : Grégory THÉVENON

Placé sous l'autorité de la responsable financière.

- Gestion des demandes de missions, élaboration des bons de commande.
- Organisation logistique et technique des manifestations du laboratoire.

Journées télétravaillées : jeudi et vendredi.

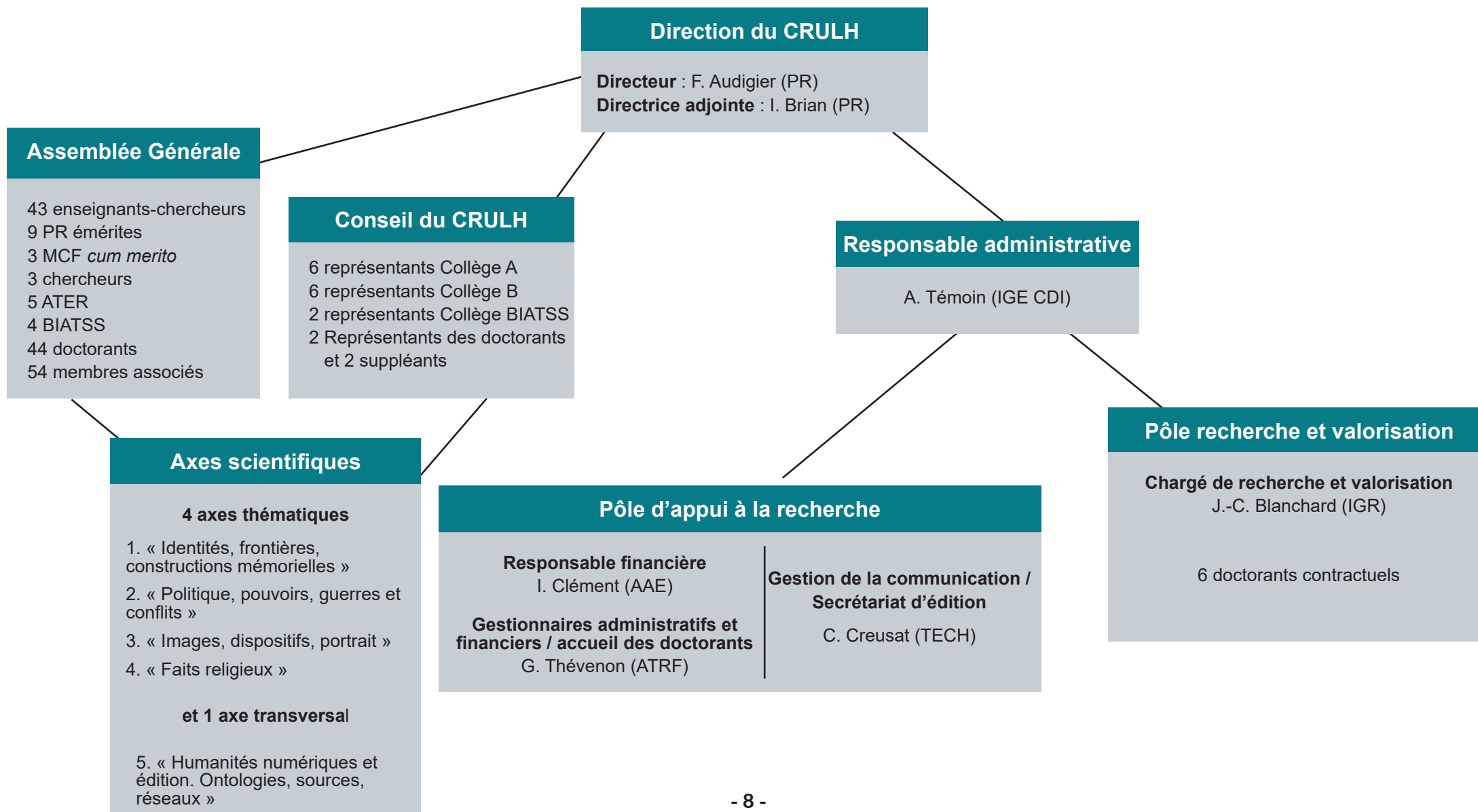
Chargée de la communication et d'édition : Christelle CREUSAT

Placée sous l'autorité de la responsable administrative.

- Élaboration des supports de communication (affiches, programmes, flyers) lors des manifestations organisées par ou en partenariat avec le CRULH (séminaire, colloques, journées d'études).
- Gestion de la communication interne et externe du centre de recherche.
- Chargée d'édition pour les collections des *Publications Historiques de l'Est*.
- Gestion des contrats de membres associés.
- Assistante de prévention du CRULH (sites Metz et Nancy) et référente COVID.

Journées télétravaillées : lundi et vendredi.

ORGANIGRAMME DU LABORATOIRE



NOTRE CONSEIL (Bureau)

Le Bureau du CRULH comprend 16 membres (6 représentants des professeurs et assimilés, 6 représentants des maîtres de conférences et assimilés, 2 représentants des doctorants titulaires et 2 suppléants, 2 représentants des personnels administratifs, techniques et de service).

Le directeur, le directeur-adjoint et le responsable administratif sont invités permanents au bureau s'ils n'en sont pas déjà membres élus.

Le Bureau de l'Unité propose à l'Assemblée générale la répartition du budget de l'unité entre le budget « central » (projets et dépenses communs, frais des soutenances de thèses et d'habilitations à diriger des recherches, etc.) et les budgets de projets.

Il est consulté sur :

- l'organisation interne de l'unité ;
- toutes mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Unité et susceptibles d'avoir une incidence sur la situation et les conditions de travail du personnel ;
- l'état, le programme, la coordination des recherches, la composition des axes ;
- la répartition des moyens qui sont alloués à l'unité ;
- la politique des contrats de recherche concernant l'Unité ;
- la politique de transfert de technologie et la diffusion de l'information scientifique de l'Unité ;
- la politique de formation par la recherche au sein de l'unité ;
- les conséquences à tirer des avis formulés par les instances des tutelles (le conseil du pôle scientifique, le Conseil Scientifique ou le Conseil d'Administration de l'UL) et par les instances d'évaluation extérieures (HCERES, etc.) ;
- le programme de formation professionnelle en cours et pour l'année à venir ;
- les documents liés à l'évaluation de l'Unité à transmettre aux tutelles ;
- les profils « recherche » des emplois d'enseignants-chercheurs en coordination avec les composantes de formations concernées ;
- les admissions et départs de membres ;
- les modifications statutaires ;
- le règlement intérieur, le cas échéant.

Le directeur de l'Unité peut en outre consulter le Bureau de l'Unité sur toute autre question concernant l'Unité.

En formation restreinte aux enseignants-chercheurs, il examine toute question à caractère individuel relative au recrutement et à la carrière des enseignants-chercheurs.

Le Bureau de l'Unité reçoit communication du relevé des propositions des éventuelles commissions qui seraient instituées par lui.

Enfin, le Bureau tient lieu d'instance de concertation pour l'amélioration des conditions de santé, d'hygiène et de sécurité et est force de proposition pour toutes questions relatives à la santé, à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail. Le bureau fait dès lors office de commission locale d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

NOS REPRÉSENTANTS DES DOCTORANTS

Le Bureau du CRULH compte deux sièges de représentants des doctorants, occupés chacun par un titulaire et un suppléant, élus pour deux ans. Ce sont donc au total quatre doctorants qui représentent leurs pairs au sein de cette instance de décision du laboratoire.

Suite aux élections du 5 décembre 2023, ont été élus :



Julie BELLOTTO, doctorante contractuelle du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2025.

Julie prépare une thèse sur « Les pratiques prostitutionnelles féminines en Meurthe et Moselle de 1900 aux conséquences de la loi Marthe Richard » sous la direction de Pascal Raggi et Emmanuel Debruyne.



Arthur FAGNOT, doctorant contractuel en histoire moderne, du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2025.

Arthur prépare une thèse sur « Charles-Maurice Le Tellier (1642-1710), archevêque de Reims et prélat de cour », sous la direction de Stefano Simiz et Anne Bonzon.

Ont été élus suppléants :



Chloé DAGNOLO, doctorante contractuelle en histoire moderne du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2026.

Chloé prépare une thèse sur « Une histoire des grandes rues : étude comparative du patrimoine et de ses représentations : Bordeaux, Grenoble, Nancy (XV^e-XXI^e siècle) », sous la direction de Stefano Simiz et Cécile Bando.



Quentin JEANMICHEL, doctorant contractuel en histoire médiévale, du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2026.

Quentin prépare une thèse sur « La diplomatie médiévale au prisme du Compromis de Caspe (1396-1412) », sous la direction d'Isabelle Guyot-Bachy et Stéphane Pequignot.

« Collectif des Jeunes Chercheurs du CRULH »



NOS REPRÉSENTANTS DES PROFESSEURS ET ASSIMILÉS



Éric ANCEAU
Professeur en histoire contemporaine



Julie d'Andurain,
Professeure en histoire contemporaine
Co-responsable de l'axe « Humanités numériques et édition.
Ontologies, sources, réseaux »



François AUDIGIER,
Professeur en histoire contemporaine
Directeur du CRULH



Isabelle BRIAN,
Professeure en histoire moderne
Directrice-adjointe du CRULH



Jean-Noël GRANDHOMME,
Professeur en histoire contemporaine
Co-responsable de l'axe « Politique, pouvoirs, guerres et conflits »



Isabelle GUYOT-BACHY,
Professeure en histoire médiévale
Co-responsable de l'axe « Identités, frontières, constructions
mémoires »

NOS REPRÉSENTANTS DES MAÎTRES DE CONFÉRENCES



Léonard DAUPHANT,
Maître de conférences HDR en histoire médiévale
Co-responsable de l'axe « Identités, frontières, constructions
mémoires »



Marion DESCHAMP,
Maître de conférences en histoire moderne
Co-responsable de l'axe « Images, dispositifs, portrait »



Catherine GUYON,
Maître de conférences HDR en histoire médiévale
Co-responsable de l'axe « Faits religieux »



Julien LÉONARD,
Maître de conférences en histoire moderne
Co-responsable de l'axe « Faits religieux »



Pierre PASCAL,
Maître de conférences en musicologie
Co-responsable de l'axe « Humanités numériques et édition.
Ontologies, sources, réseaux »



Valérie SERDON PROVOST,
Maître de conférences HDR en histoire et archéologie du Moyen
Âge
Co-responsable de l'axe « Images, dispositifs, portrait »

NOS REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS



Jean-Christophe BLANCHARD,
Ingénieur de recherche



Angèle TÉMOIN,
Ingénieure d'études
Responsable administrative du CRULH

NOS ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'assemblée générale comprend tous les membres du CRULH (personnels salariés affectés au laboratoire, émérites et *cum merito*, doctorants et associés).

L'assemblée générale se réunit au moins deux fois par an, sur convocation du Directeur de l'unité envoyée à chaque membre au moins huit jours à l'avance. L'Assemblée générale se déroule alternativement à Metz et à Nancy. Elle est présidée par le Directeur de l'unité.

La présence effective de la moitié des membres en exercice de l'Assemblée générale et ayant voix délibérative est nécessaire pour que la séance soit déclarée ouverte.

Le Directeur peut inviter toute personnalité extérieure.

L'Assemblée générale a pour but de permettre l'information mutuelle sur les activités en cours et sur les projets à venir. Elle décide des orientations de recherche, de la création ou la suppression d'axes, de l'admission et du départ des membres du laboratoire, approuve le budget annuel et les rapports d'activité, adopte les modifications statutaires ainsi que l'éventuel règlement intérieur. Le rapport annuel d'activités de l'unité est présenté chaque fin d'année devant l'assemblée générale par le Directeur.

L'assemblée générale peut être consultée, par le Directeur, sur toute question relative aux activités de l'unité.

Par le biais des questions diverses, tout membre peut demander l'inscription d'un sujet particulier à l'ordre du jour.

Sauf dispositions statutaires contraires, elle émet ses avis à la majorité relative des suffrages valablement exprimés des votants.

Tous les membres peuvent participer aux débats mais seuls les personnels de l'université affectés au laboratoire ainsi que les doctorants y ont droit de vote.

Les membres empêchés de voter personnellement sont admis à voter par procuration. Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Pour plus de renseignements sur l'organisation réglementaire du CRULH, vous pouvez consulter les statuts du laboratoire, disponibles sur le site du CRULH.

Le Collectif des Jeunes Chercheurs du CRULH (CJCC) est une structure dépendant du Centre Régional Universitaire Lorrain d'Histoire dont tous les doctorants, de Metz et de Nancy, sont membres. Le Collectif des Jeunes Chercheurs est apolitique et n'est pas une association mais un organisme scientifique. Par le biais de ses représentants, son but est de donner plus de visibilité aux doctorants au sein de leur laboratoire et de favoriser les contacts entre chercheurs, jeunes chercheurs et les doctorants de demain que sont les étudiants des masters recherche (M1 & M2 messins et nancéiens). C'est dans ce cadre que le CJCC organise chaque année deux événements : la demi-journée de rentrée qui a généralement lieu fin octobre-début novembre et la journée d'études des Jeunes Chercheurs du CRULH, se tenant au printemps. Le collectif propose également des moments d'échanges dans le cadre du séminaire bimensuel "Entre deux chapitres", ainsi qu'un espace de valorisation des travaux des doctorants sous la forme du carnet de recherches *Sources à l'oeuvre*.

La demi-journée de rentrée est une opportunité pour les doctorants entrant en thèse de présenter à leurs camarades et collègues leur sujet. Ce temps de rentrée est aussi l'occasion pour des enseignants-chercheurs ou de jeunes docteurs de venir partager leur expérience et de répondre aux interrogations de l'assistance composée de doctorants et de masters.

La journée d'études invite les doctorants de toutes les périodes ainsi que de toutes les disciplines (histoire de l'art, archéologie, musicologie, histoire du patrimoine, histoire etc.) à venir communiquer autour d'un thème commun. Les masters 1 & 2 sont aussi invités à participer à cet événement sous réserve de l'approbation de leurs directrices/directeurs de recherche.

La vie du Collectif se construit autour d'une à deux assemblées générales organisées pendant l'année universitaire par les représentants des doctorants, généralement avant les assemblées générales du laboratoire. Ces réunions sont ouvertes à tous les doctorants du CRULH afin de discuter en commun des projets en cours ou à venir portés par le collectif. Les masters recherche sont aussi invités à assister aux assemblées pour y dialoguer avec les doctorants.

Le rôle des représentants est de porter la voix des doctorants lorsque se tient l'assemblée générale du laboratoire ou lors de ses réunions appelées « bureaux ». Ils se doivent également d'être à l'écoute de leurs camarades, de respecter et de transmettre à la direction du laboratoire les décisions prises pendant les assemblées générales tout en s'investissant dans les activités du Collectif.

Contact :

collectifcruh@gmail.com



Sources à l'œuvre·s est un carnet destiné aux jeunes chercheurs (masterants, doctorants et post-doctorants en sciences humaines). Il est tenu par les membres du Collectif des Jeunes Chercheurs du CRULH (Centre Régional Universitaire Lorrain d'Histoire). La ligne éditoriale de *Sources à l'œuvre·s* est calquée sur les champs pluridisciplinaires du CRULH, visant à publier des textes en histoire (toutes périodes), histoire de l'art, archéologie et musicologie.

Ouvert à tous les jeunes chercheurs, *Sources à l'œuvre·s* se veut être un espace d'échange et de dialogue autour de la publication d'articles thématiques, de billets libres ou de comptes rendus. Les publications des billets s'articulent autour deux numéros par an. Le premier correspond au versement, sur la base du volontariat, des communications des journées d'études des jeunes chercheurs du Collectif organisées chaque printemps à l'Université de Lorraine. La seconde publication est un dossier thématique plus resserré. Ces numéros s'articulent autour de réflexions étendues sur des sujets propres aux sciences historiques. L'ensemble des articles font l'objet de relectures par un comité constitué par les membres du Collectif. Les appels à participations sont publiés 6 à 8 mois avant la publication de chaque dossier.

<https://cjcrrulh.hypotheses.org/>

« Entre deux chapitres »

Ce séminaire bimensuel, destiné à devenir un lieu d'échanges, de débats et de conseils pour les jeunes chercheurs – qu'ils soient doctorants ou étudiants en Master – ambitionne, à travers son programme annuel, d'évoquer de manière concrète le monde de la recherche en histoire.

Dans un climat convivial et bienveillant, les quinze séances du séminaire prévues tout au long de l'année, souhaitent, sous la forme de masterclass ou de tables-rondes, apporter des éléments de réponse à des problématiques ou des inquiétudes auxquelles les jeunes chercheurs peuvent se retrouver confrontés, tout en créant une plus grande cohésion sociale et scientifique entre toutes et tous.

Les doctorants, doctorantes et jeunes docteurs sont invités à venir assister et échanger lors de ce séminaire, mais les enseignants-chercheurs, membres associés et autres personnes portant un intérêt à l'une ou plusieurs des séances proposées sont évidemment les bienvenues à participer à la discussion.

Les directeurs et directrices de thèses et/ou de mémoires de Master sont invités à faire connaître l'existence de ce séminaire aux étudiants qu'ils encadrent et à les encourager à assister aux séances susceptibles de les intéresser.



Séminaire des jeunes chercheurs du CRULH
Entre deux chapitres

Jeudi 14 septembre 2023 (Nancy) : « Entrer dans son sujet » (*masterclass*).

Jeudi 28 septembre 2023 (Nancy) : « Organiser son temps » (*masterclass*).

Jeudi 26 octobre 2023 (Nancy) : « Sur le terrain de la recherche en histoire (1) : archives et entretiens oraux » (*masterclass*).

Jeudi 9 novembre 2023 (Nancy) : « Sur le terrain de la recherche en histoire (2) : outils numériques et bases de données » (*masterclass*).

Jeudi 23 novembre 2023 (Nancy) : « (Bien) vivre son doctorat » (table ronde).

Jeudi 7 décembre 2023 (Nancy) : « Comment réseauter ? » (*masterclass*).

Jeudi 21 décembre 2023 (Nancy) : « Des vacances ? Pour quoi faire... » (discussion ouverte).

Jeudi 25 janvier 2024 (Metz) : « Survivre aux acronymes : mieux comprendre le monde académique » (*masterclass*).

Jeudi 1^{er} février 2024 (Nancy) : « Se financer pendant son doctorat » (*masterclass*).

Jeudi 15 février 2024 (Nancy) : « Et après mon master/ma thèse, quels débouchés ? » (*masterclass*).

Jeudi 7 mars 2024 (Nancy) : « Être une femme dans le monde de la recherche » (table ronde).

Jeudi 21 mars 2024 (Nancy) : « Se mettre à rédiger sa thèse/son mémoire » (table ronde).

Jeudi 4 avril 2024 (Metz) : Séance des masterants.

Jeudi 18 avril 2024 (Nancy) : Séance des masterants.

Jeudi 16 mai 2024 (Nancy) : « Préparer sa soutenance » (*masterclass*).

Nancy- 18h-20h
Salle A 432, Campus lettres et sciences humaines

Metz
Horaires et lieu précisés ultérieurement

Informations et contact : julie.bellotto@univ-lorraine.fr

Jan van Eyck, Saint Jérôme dans son étude, v. 1425, <http://docarto.univ-lorraine.fr/>

 **UNIVERSITÉ DE LORRAINE**  **CRULH**

Le CRULH s'organise en 5 axes thématiques. Chaque membre du CRULH est invité à indiquer à quel.s axe.s il se rattache en fonction des projets auxquels il collabore. Il est possible de se rattacher à plusieurs axes.

Axe « Identités, frontières, constructions mémorielles »

Responsables : Léonard DAUPHANT et Isabelle GUYOT-BACHY

Concept majeur des sciences humaines et sociales, notion multiforme et complexe, l'identité invite à se saisir des apports de multiples disciplines, histoire culturelle, histoire des institutions, histoire des élites, historiographie. Au pluriel, les identités seront saisies dans leurs coordonnées spatio-temporelles, en montrant les transferts et les refus, les stratégies et les discours, dans la longue durée et dans des espaces emboîtés ou juxtaposés, centrés sur la Lorraine, « observatoire privilégié » au cœur de l'Europe médiévale et moderne. Avec les frontières, c'est aussi, d'une autre façon, la question des limites et des circulations qui est posée, de leur perméabilité, des réseaux qui les transcendent, du rôle qu'elles jouent principalement pour les élites, qu'elles soient lettrées, curiales, nobles ou simplement urbaines. On examinera enfin dans cet axe la façon dont les discours historiques, les écrits de nature politique ou juridique, produits, reçus et diffusés par ces mêmes élites, ont nourri des constructions mémorielles et identitaires, dont les échos et les traces encore perceptibles dans le paysage et l'imaginaire contemporains, attendent d'être décryptés par l'historien.

Les projets de l'axe 1 relèvent ainsi de plusieurs thématiques :

- « États et cours des confins »
- « Frontières et constructions mémorielles »
- « MéLoDi » : projet de base « Mémoire des Lorraine disparues »

Axe « Politique, pouvoirs, guerres et conflits »

Responsables : Jean-Noël GRANDHOMME et Jérôme POZZI

Au cours du prochain quinquennal, l'Axe 2 entend tout d'abord poursuivre et mener à leur terme plusieurs projets au long court.

Tout d'abord, le programme **ARES**, porté par Julie d'Andurain, l'élaboration d'une base de données sur les officiers sortis des trois plus prestigieuses écoles militaires (Saint-Cyr, Polytechnique, Navale) du début XIX^e siècle au milieu du XX^e. Ce projet comprend la mise en place d'un corpus informatisé de plusieurs dizaines de milliers de fiches construits par des doctorants pilotés par leur directrice de thèse et l'organisation de journées d'études en lien avec ce travail.

En parallèle, et avec des interconnexions évidentes, se poursuit l'écriture du **Dictionnaire des officiers généraux français de la Première Guerre mondiale (1914-1919)**, porté par Jean-Noël Grandhomme. Il s'agit d'une recherche globale sur l'origine, la formation et les pratiques des élites militaires sous la III^e République.

Porté par Audrey Becker, le projet **Late Roman Empresses (200-800 CE) : Woman Power in the Making**, passera par la constitution d'une équipe et travail sur le projet éditorial de publication d'une monographie collective. Ce projet étudiera le rôle politique des souveraines en proposant une nouvelle grille d'analyse intégrant tous les aspects de leur pouvoir habituellement étudiés séparément, à savoir juridiques, institutionnels, genrés et religieux.

Audrey Becker prépare également un **programme de recherche en partenariat avec le Musée de la Cour d'Or de Metz**. Le but de ce partenariat est l'étude et la publication complète de la collection épigraphique gallo-romaine du musée qui comprend un peu moins de 430 inscriptions dont plus de 90 % viennent de la cité des Médiomatriques.

Contrarié par la pandémie, le programme **Relations militaires France-Amérique latine XIX-XXI^e siècles**, porté par Jean-Noël Grandhomme, sera lancé en 2023.

François Audigier, Jérôme Pozzi, Anne-Catherine Schmidt-Trimborn et Étienne Paquin développeront un **Programme d'activités scientifiques en lien avec l'antenne régionale Grand Est de la Société française d'histoire politique (SFHPo)**.

Axe « Images, dispositifs, portrait »

Responsables : Marion DESCHAMP et Valérie SERDON-PROVOST

Résolument transdisciplinaire, cet axe recouvre trois domaines de recherche présentant la particularité d'offrir de nombreuses combinaisons possibles entre projets.

Thème 1 : images

Le premier thème a pour but de regrouper des travaux de recherche autour des images, tant visuelles que sonores ; il permet de considérer les images pour leur intérêt artistique autant que documentaire. Si le cas de l'estampe et de la photographie reflète de manière exemplaire cette double valeur, la thématique peut être élargie à toutes les images qui forment les corpus des quatre disciplines de l'histoire, de la musicologie, de l'archéologie et de l'histoire de l'art. Cette articulation transdisciplinaire permet ainsi de faire dialoguer les différentes approches herméneutiques et épistémologiques de nos spécialités respectives.

Thème 2 : dispositifs

Le second domaine fédère des chercheurs autour de la notion de dispositif. Ce concept intègre les médias au sens large, du support de presse au cinéma, en passant par les différents dispositifs sonores (concerts, enregistrements ou installations artistiques), autant de médias qui constituent des objets de recherche communs à l'histoire, la musicologie et l'histoire de l'art. L'axe associe par ailleurs la question du dispositif à celle de l'image dans le cadre de l'exposition. Les dispositifs de monstration – ou display – constituent un domaine de recherche très dynamique aujourd'hui. Cette notion s'applique aussi à l'architecture, aux lieux de culte notamment, dans lesquels les images sont indissociables de leurs supports et de leurs contextes ; elle peut donc inclure des projets qui relèvent de l'archéologie et de l'histoire de l'art (en particulier des propositions de restitution). Enfin, cette notion de dispositif peut intéresser l'histoire et l'archéologie des techniques. Des documents iconographiques de toute nature – complétant sources archéologiques et sources écrites – permettent d'appréhender ces dispositifs dans le domaine de la planification urbaine, par exemple. Cette partie de l'axe est aussi l'occasion de tisser ou d'entretenir des partenariats de recherche avec les différents lieux de conservation, monuments ou centres d'archives régionaux voire nationaux.

Thème 3 : portrait

Le troisième champ de recherche développé au sein de cet axe recouvre la notion de « portrait ». Si les historiens de l'art l'appréhendent spontanément comme un objet – interrogeant parfois la manière dont les restaurations peuvent transformer le contenu initial du message –, les historiens l'interrogent plutôt comme une image et l'associent à la biographie. Ce thème sera aussi l'occasion de s'interroger sur les systèmes de représentation dans les différentes couches de la société aux Temps modernes (noblesse, bourgeoisie, église). La notion de « portrait sonore » est également pertinente pour les musicologues, notamment pour analyser les pièces encomiastiques si courantes pendant la période moderne. De la sorte, les portraits peints, sculptés, musicaux, ou photographiques sont ici étudiés parallèlement aux biographies et à toute sorte de portraits écrits. Une place importante est faite à la relecture historiographique des portraits, tant du point de vue du récit historique que de la signification de l'objet-portrait. Il devrait être possible d'enrichir cette approche en questionnant les milieux sociaux, les genres et les typologies.

De leur côté, les historiens prêtent à nouveau un grand intérêt au « portrait en texte » qu'est le genre biographique, en véritable renouvellement dans les universités françaises depuis les années 1980. Si l'attention des chercheurs s'est portée sur les grandes figures politiques, elle a également gagné les portraits de militaires, accompagnant ainsi le retour du politique et du fait militaire dans l'historiographie, de même que l'évocation des artistes et des hommes et femmes de sciences. D'autre part, l'essor de la microstoria, ou de l'histoire « from below » a renouvelé l'intérêt pour les parcours singuliers. Dans une approche davantage culturelle, les historiens se sont également intéressés aux pratiques de l'écriture biographique et aux anciens « biographes », plus précisément aux historiographes princiers, ainsi qu'aux autobiographies à travers les riches travaux sur les ego-documents. Une véritable dynamique est engagée au CRULH et certains chercheurs souhaitent s'investir plus avant, par une série de travaux et d'actions à l'échelle régionale et sur la longue durée.

Axe « Faits religieux »

Responsables : Catherine GUYON et Julien LÉONARD

Les présents projets sont destinés à la fois à poursuivre des travaux engagés dans le cadre de l'ancienne équipe « Faits religieux » comme à ouvrir de nouveaux champs d'études, tel l'univers protestant, désormais pleinement intégré aux perspectives de recherches. De plus, l'ouverture de la chronologie s'affirme plus nettement, de même que l'intégration de chercheurs en archéologie, en histoire de l'art et en musicologie, gages d'un enrichissement des questionnements et des recherches, et en lien avec des collègues venus d'autres laboratoires (SAMA, Écritures). Le cœur des préoccupations reste les faits religieux et confessionnels, dans leurs dimensions sociétales et toujours au croisement entre histoire du religieux et sociologie historique du christianisme, au Moyen Âge et à l'époque moderne, avec la volonté de s'ouvrir sur le XIX^e siècle, selon l'idée que ces connaissances constituent le substrat essentiel à la compréhension, à l'analyse et à la mise en perspective des faits religieux contemporains. Dans la continuité des travaux précédents, les membres de l'axe souhaitent pérenniser les contacts et collaborations avec d'autres structures de recherche de l'UL, mais aussi des collaborations externes. Citons, à titre d'exemples le PCR « Cisterciens », lancé en 2017 et reconduit en 2020 puis 2023 (convention avec l'INRAP) ou encore l'inventaire des pèlerinages chrétiens.

Au-delà de ces collaborations scientifiques, l'axe « faits religieux » entend s'affirmer plus nettement comme un groupe d'experts, susceptible d'apporter à la société, en complément aux utiles réflexions médiatiques, politiques et sociétales les plus contemporaines, un regard scientifique, dépassionné et non confessionnel sur les questions religieuses. C'est dans cette perspective que nous accueillons les travaux de plusieurs doctorants qui accompagnent des renouvellements thématiques importants et entament des dialogues féconds avec les projets des autres axes.

Les trois grands projets lancés en 2023 sont :

- **La gouvernamentalité dans les Églises chrétiennes (Moyen Âge – époque moderne)**, piloté par Christine Barralis et Julien Léonard. Les travaux sont lancés par l'organisation d'un colloque en collaboration avec la SHRF en octobre 2023 (« Le pouvoir de décider »).

- **Solidarité, assistance et religions (XII^e-XXI^e siècle)**, piloté par Catherine Guyon, Bruno Maes et Étienne Thévenin. Le colloque majeur de l'année 2024 sera consacré à ces questions.

- **Identités confessionnelles et de genre dans une perspective religieuse**, piloté par Marion Deschamp et Stefano Simiz.

Axe transversal « Humanités numériques et édition. Ontologies, sources, réseaux »

Responsable : Julie d'ANDURAIN et Pierre PASCAL

Plusieurs des projets décrits dans les axes thématiques ont recours aux techniques de numérisation et impliquent l'élaboration de bases de données. Il est toutefois apparu essentiel de créer un axe transversal autour de la question du traitement des sources, de l'original jusqu'à sa valorisation numérique. C'est notamment dans le domaine de la musicologie que les recherches philologiques et génétiques ont connu récemment un véritable essor, en lien avec la pratique musicale et les problèmes relatifs aux pratiques éditoriales. Un projet musicologique autour de la question des sources, transferts, éditions et pratiques éditoriales viendra s'inscrire dans cet axe, tout comme des projets en cours d'édition de sources médiévales. L'expertise d'une partie de l'équipe dans le domaine de l'étude des chartes médiévales et de leur traitement avec les outils numériques s'inscrit également dans cet axe. Ces deux projets seront le point de départ d'une réflexion sur les pratiques de l'édition et du traitement des corpus numérisés.

Cet axe comprend 3 projets :

Projet « Sources, transferts, éditions et pratiques éditoriales »

Projet « Corpus diplomatiques, base de données et éditions critiques »

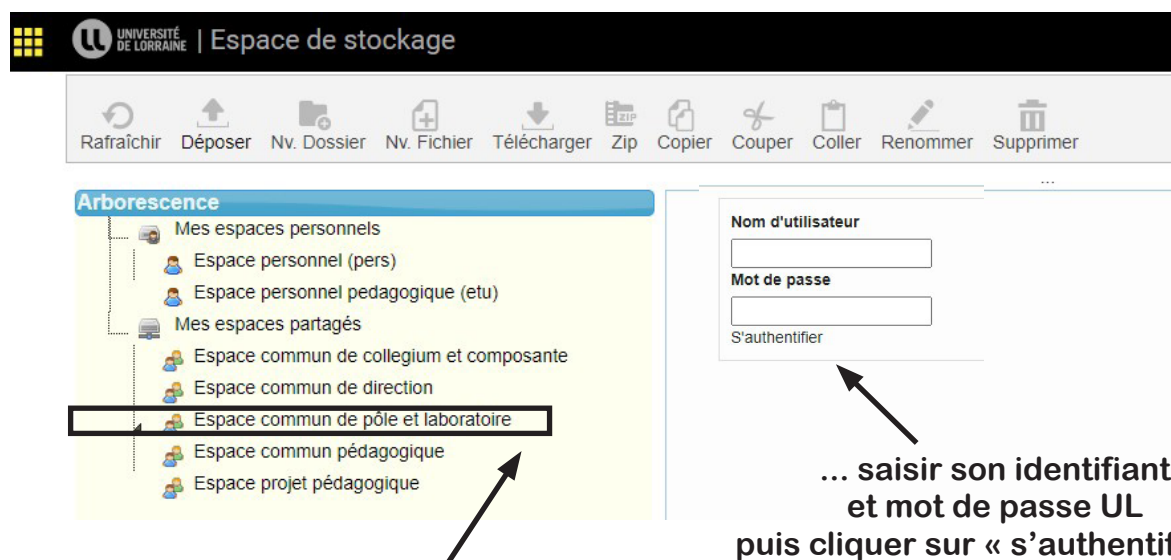
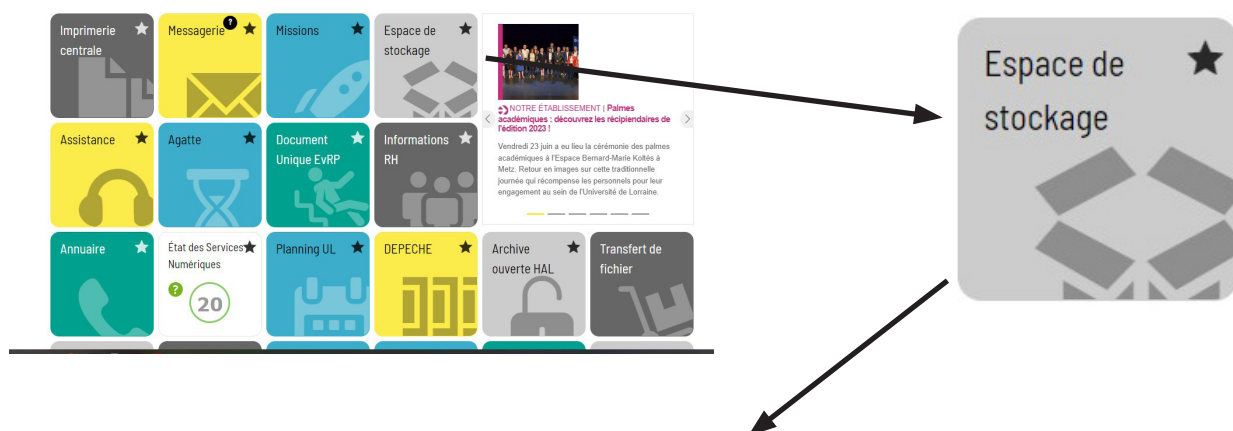
ANR ACTÉPI « Les actes épiscopaux français du Moyen Âge : édition multimodale et exploitation »

MÉMO CONTACTS DU CRULH

Nom	Fonction	Tél.	Mail
AUDIGIER François	Directeur	03 72 74 83 14	francois.audigier@univ-lorraine.fr
BRIAN Isabelle	Directrice adjointe		isabelle.brian@univ-lorraine.fr
TÉMOIN Angèle	Responsable administrative	03 72 74 30 55	angele.temoin@univ-lorraine.fr
CLÉMENT Isabelle	Gestionnaire administrative	03 72 74 15 57	crulh-financier-contact@univ-lorraine.fr
THÉVENON Grégory	Secrétariat administratif et financier	03 72 74 15 29	
CREUSAT Christelle	Chargée de communication et d'édition, assistante de prévention	03 72 74 83 30	christelle.creusat@univ-lorraine.fr
BLANCHARD Jean-Christophe	Chargé de recherche et valorisation	03 72 74 15 30	jean-christophe.blanchard@univ-lorraine.fr
GUYOT-BACHY Isabelle	Responsable de l'axe 1		isabelle.guyot-bachy@univ-lorraine.fr
DAUPHANT Léonard	Responsable de l'axe 1	03 72 74 82 71	leonard.dauphant@univ-lorraine.fr
POZZI Jérôme	Responsable de l'axe 2		jerome.pozzi@univ-lorraine.fr
GRANDHOMME Jean-Noël	Responsable de l'axe 2		jean-noel.grandhomme@univ-lorraine.fr
SERDON-PROVOST Valérie	Responsable de l'axe 3		valerie.serdon@univ-lorraine.fr
DESCHAMP Marion	Responsable de l'axe 3	03 72 74 83 16	marion.deschamp@univ-lorraine.fr
LÉONARD Julien	Responsable de l'axe 4	03 72 74 32 67	julien.leonard@univ-lorraine.fr
GUYON Catherine	Responsable de l'axe 4	03 72 74 32 35	catherine.guyon@univ-lorraine.fr
d'ANDURAIN Julie	Responsable de l'axe 5	03 72 74 82 37	julie.andurain@gmail.com
PASCAL Pierre	Responsable de l'axe 5	03 72 74 76 35	pierre.pascal@univ-lorraine.fr

NOTRE ESPACE INTRANET

Tous les formulaires et documents de gestion du CRULH et des projets de recherche liés au CRULH sont disponibles dans son espace intranet. En voici le chemin d'accès via l'ENT :



Sélectionner
« Espace commun de pôle et laboratoire »...,

Mes espaces partagés Espace commun de pôle et laboratoire			
Nom du fichier	Taille	Type	modifié le
crulh	-	Dossier	12/05/2020 15:29
pole-clcs	-	Dossier	09/07/2020 15:28

Sélectionner « CRULH »...,

Mes espaces partagés Espace commun de pôle et laboratoire crulh			
Nom du fichier	Taille	Type	modifié le
Administratif-Financier	-	Dossier	12/06/2023 16:23
Edition-Communication	-	Dossier	18/07/2023 15:56
Tous	-	Dossier	18/07/2023 11:03

puis « Tous ».

Le CRULH publie depuis plus de trente ans des ouvrages scientifiques.

Depuis 2018, la « Collection du CRULH » s'est transformée en « Publications historiques de l'Est », qui contiennent désormais trois collections :

- une collection "Sources" (éditions de sources)
- une collection "Collectifs" (publication d'actes de rencontres ou d'ouvrages rassemblant des articles de divers auteurs) (ex Collection du CRULH)
- une collection "Essais" (monographies).

ORGANISATION DES PUBLICATIONS

Les *Publications Historiques de l'EST* se sont dotées d'un comité éditorial, piloté par une équipe de coordination. Ce comité éditorial a pour objet de piloter les expertises de tous les ouvrages soumis aux Publications historiques de l'Est et de valider, *in fine*, l'autorisation de publication. Chaque ouvrage est en effet soumis à une double expertise (un expert interne, choisi au sein du comité, et un expert externe, désigné par le comité), qui peut déboucher sur la demande à l'auteur d'un certain nombre de modifications préalables à toute publication.

Tout membre titulaire ou émérite du CRULH peut demander à intégrer le comité éditorial, en s'adressant à son coordinateur (Julien Léonard : julien.leonard@univ-lorraine.fr).

COMMENT PUBLIER UN OUVRAGE ?

Les auteurs souhaitant proposer un ouvrage aux Publications historiques de l'Est sont invités à consulter les deux documents suivants :

- normes éditoriales des Publications Historiques de l'EST
- procédure de publication.

Ils doivent envoyer leur proposition de publication au pilote à l'équipe de coordination du comité éditorial.

N.B. : les auteurs ayant contribué à un volume collectif publié par le CRULH sont autorisés à diffuser en accès libre leurs articles en version éditeur dans un délai de deux ans révolus après la parution du volume (décision du Bureau du CRULH du 7 mars 2019).

Toutes les informations et documents sont sur le site du CRULH

Pour toute information :
crulh-publications-historiques-est-contact@univ-lorraine.fr

« LES MERCREDIS DU CRULH »

Un mercredi par mois, le CRULH invite alternativement à Metz et à Nancy un chercheur (historien confirmé ou doctorant) pour présenter ses recherches, en lien avec l'actualité de la recherche historique, et pour dialoguer avec le public.

Les invités sont antiquisants, médiévistes, modernistes ou contemporanéistes, enseignants à l'université de Lorraine, doctorants ou extérieurs. Ces conférences sont gratuites et ouvertes à tous : historiens ou non, étudiants et enseignants, simples amateurs d'histoire.

Le programme de l'année universitaire 2023-2024 se compose de deux ateliers distincts (voir programme page suivante) :

- « L'environnement a une histoire »
- « Marges et minorités ».

Horaires des conférences

À Metz, Campus du Saulcy, UFR Arts Lettres et Langues : 17h30, salle A208.

A partir du 13 mars, les conférences de Metz se dérouleront dans la salle des thèses du 2^e étage de l'espace Rabelais (bâtiment D-SHS Metz).

À Nancy, Campus des Lettres et Sciences humaines : 18h, salle A 104.

Le programme des conférences, les vidéos et podcasts sont disponibles sur le site du CRULH.

Pour Metz : Léonard DAUPHANT (leonard.dauphant@univ-lorraine.fr)

Pour Nancy : Delphine FROMENT (delphine.froment@univ-lorraine.fr)



Mercredis du CRULH 2023-2024

Atelier
L'environnement a une histoire

Contacts :

Metz : leonard.dauphant@univ-lorraine.fr
Nancy : delphine.froment@univ-lorraine.fr

15 novembre (Metz) : Delphine FROMENT
(Université de Lorraine - CRULH) :
« Le Kilimandjaro : du triangle sur la carte au topos est-africain ».

METZ - à 17 h 30 - salle A208 - Campus Saulcy -
UFR Arts, Lettres et Langues
NANCY - à 18 h - salle A 104 - Campus LSH,
Boulevard Albert 1^{er}

7 février (Nancy) : Jean-Pierre HUSSON
(Université de Lorraine - LOTERR) :
« Cartes et plans forestiers du XVIII^e siècle : aménager, encadrer, réprimer ».

10 avril (Nancy) : Axelle CHASSAGNETTE
(Université Lyon 2 - LARHRA) :
« Collections, usages et fabrication des cartes par et pour le prince-électeur August de Saxe (XVI^e siècle) ».

15 mai (Metz, Récollets) : Mathieu ARNOUX
(Université Paris Cité - EHESS - CRH) :
« Un monde sans ressources: le Moyen Âge et l'écologie ».



Atelier
Marges et minorités

20 septembre (Metz) : Lylian ETIENNE
(Université de Lorraine - CRULH) :
« Les femmes dans l'École de Nancy ».

11 octobre (Nancy) : Pierre CZERTOW
(docteur en histoire contemporaine) :
« Gouverner les minorités religieuses à l'époque contemporaine : inclure ou exclure la religion dans la vie politique libanaise entre 1919 et 1925 ».

6 décembre (Nancy) : Sophie LARIBI-GLAUDEL
(membre associée, Université de Lorraine - Hiscant-MA) :
« Les enfants au sanctuaire : pratiques rituelles de l'enfance dans le monde grec (époques classique et hellénistique) ».

17 janvier (Metz) : Monique WEIS
(Université du Luxembourg) :
« Le duché de Luxembourg : une périphérie stratégique des Pays-Bas espagnols aux XVI^e et XVII^e siècles ».

13 mars (Metz) : Jean-Christophe BLANCHARD
(Université de Lorraine - CRULH) :
« L'image des femmes dans l'armorial d'Hozier ».

Entrée libre



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



CRULH
Nancy - Metz



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

CAMPUS LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES

LE FONCTIONNEMENT DU CRULH : LES PROCÉDURES À SUIVRE



VOS DÉPLACEMENTS

DÉPLACEMENTS AVEC PRISE EN CHARGE DES FRAIS dans le cadre d'une activité de recherche

La prise en charge des frais doit être préalablement prévue et approuvée par le.s responsable.s des crédits correspondants :

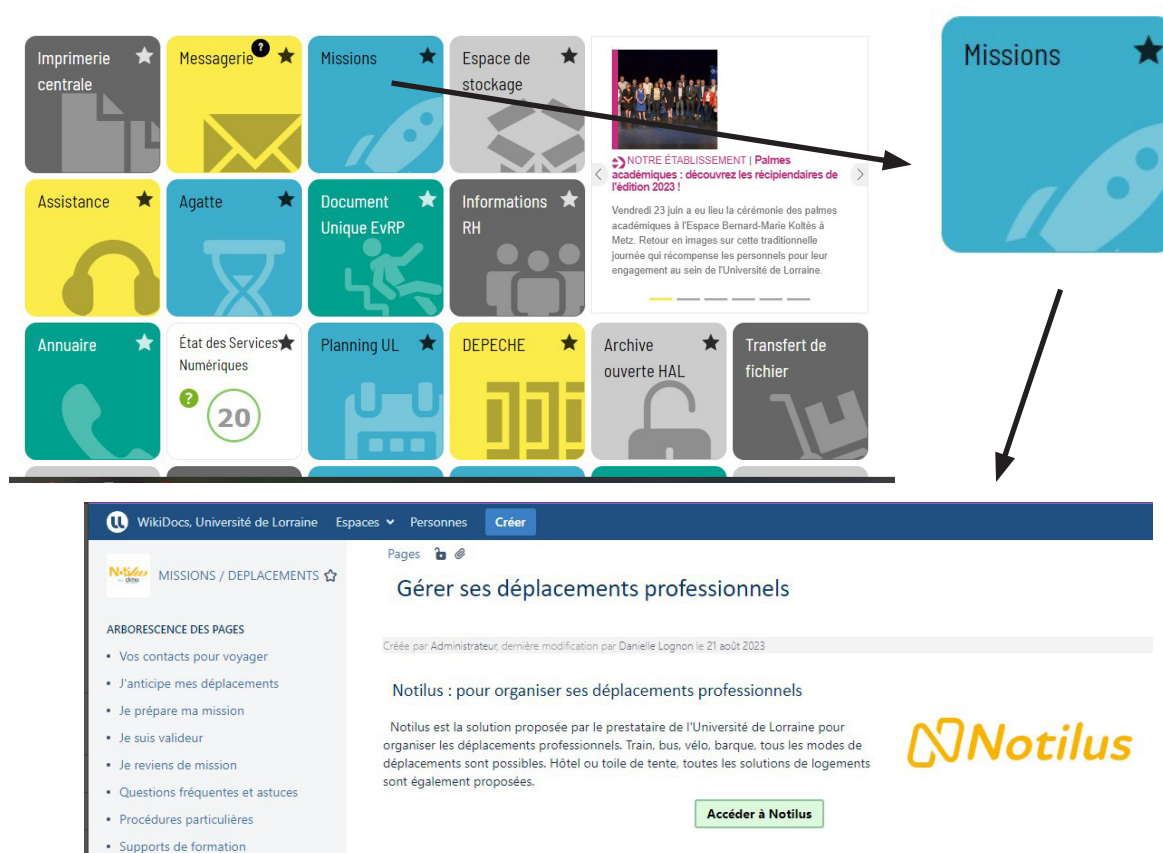
- le(s) responsable(s) d'axe
- ou le responsable du projet financé (ANR, CPER, etc.)
- ou le Bureau du CRULH en cas de déplacement financé dans le cadre des deux campagnes annuelles d'aide à la mobilité individuelle du CRULH (voir page 31).

Pour tout déplacement à l'étranger, il est obligatoire de s'inscrire sur le portail Ariane du ministère des affaires étrangères (<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/>)

Avant tout déplacement dans le cadre de recherches, qu'il soit financé par l'UL ou pas, l'ordre de mission est une obligation réglementaire et est utile pour vous car il permet de vous couvrir en cas de problème.

Depuis le 1^{er} juillet 2019, chaque membre UL doit saisir en autonomie ses ordres de mission et gérer ses missions (commande des billets, notes de frais et remboursements) sur l'application *Notilus*.

NOTILUS



Accès aux fiches d'aide à la saisie : ENT => onglet « Documents administratifs » => Gestion budgétaire financière et comptable/SIFAC => Missions.

VOS DÉPLACEMENTS

- Lors de la saisie de votre OM, obligatoirement saisir « **RVM--CRULH** » dans la case « Organisation ».
- pour les missions complexes (voyages à l'étranger ; missions combinant plusieurs modes de transport), vous pouvez recourir à l'assistance du pôle voyage DBF-UL (service interne à l'UL, indépendant de la plateforme notilus).

Nous attirons aussi l'attention sur le fait que :

- si vous avez eu un budget plafonné pour votre mission, vous devez veiller à ce que la note de frais remontée dans Notilus n'excède pas le budget qui vous a été alloué. Si votre note de frais dépasse le budget alloué, elle risque d'être rejetée, ou d'empêcher les déplacements ultérieurs de vos collègues, faute d'argent restant. Nous vous invitons donc à faire preuve de responsabilité par égard pour les autres membres du CRULH.
- Il est important de commander les billets de transport et les nuits d'hôtel via l'application Notilus. **En cas d'achat direct par le missionnaire, il n'est pas garanti que celui-ci pourra être remboursé de la totalité de ses frais**, car la politique voyage de l'UL impose alors un remboursement à un tarif forfaitaire, souvent inférieur aux frais réels. De plus, le remboursement des frais avancés par le missionnaire impose des formalités administratives supplémentaires, ce qui contribue à augmenter encore le travail de tous.
- il convient d'avoir le moins possible recours aux demandes «off-line», qui génèrent d'importants frais supplémentaires
- **en cas de voyage à l'étranger, il convient de faire son ordre de mission très en avance**, car c'est le Président de l'Université qui doit le valider (sauf pour l'espace Schengen, le Royaume Uni et l'Irlande), ce qui génère des délais supplémentaires. De plus les personnes souhaitant établir un ordre de mission à l'étranger **dans des pays dits à risque doivent obligatoirement solliciter un avis du Fonctionnaire Sécurité Défense (FSD) avant la constitution de l'ordre de mission** et la réservation des titres de transport et d'hébergement.

La liste des pays à risque est consultable sur le site France Diplomatie du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

- la politique voyage de l'UL (ensemble des règles encadrant les missions votées par le CA), de même que tous les guides de saisie pour Notilus sont disponibles dans l'intranet de l'établissement : onglet Documents administratifs / Gestion budgétaire financière et comptable SIFAC / Missions ».



Vous devez informer la direction du CRULH et celle de l'axe (ou des axes) concerné.s. de tout dépôt de demande de financement extérieur. Il vous est très fortement conseillé de consulter Angèle TÉMOIN pour le montage du dossier, en particulier sur les aspects budgétaires.

1. Financements du CRULH

Le budget annuel du CRULH est réparti par le Bureau du laboratoire. Il est divisé en plusieurs enveloppes, correspondant à une activité précise qui est gérée au quotidien par la direction, en suivant les principes définis en Bureau. Ces enveloppes, sauf « Nouveaux maîtres de conférences », sont constituées des fonds provenant de la dotation annuelle du laboratoire ainsi que des différents apports financiers obtenus lors de la soumission d'appels à projets :

- « **Publications** » correspond aux activités éditoriales qu'elles soient publiées aux PhEst ou auprès d'un éditeur extérieur.
- « **Colloques/journées d'étude/séminaires** » correspond aux manifestations et événements qu'ils soient organisés par le CRULH ou s'agissant d'une subvention apportée à une manifestation organisé par un partenaire extérieur.
- « **Mission** » correspond à l'aide à la mobilité individuelle des doctorants et des chercheurs (voir page 31).
- « **Projets de recherche** » correspond au financement des projets de recherche portés en direct par le laboratoire ou s'agissant d'une subvention apportée à un partenaire.
- « **Charges courantes** » correspond aux charges communes du laboratoire, l'achat de matériels informatiques, les commandes de livres pour les chercheurs, le prêt-inter bibliothèque (voir page).
- « **Nouveaux maîtres de conférences** » correspond à une enveloppe donnée par l'établissement lors du recrutement des nouveaux MCF : en 2023, le nouveau MCF recruté dispose d'un budget de 8 000 € qui se répartit sur deux ans. Il dispose de 3 000 € à utiliser impérativement entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2023, et de 5 000 € à utiliser impérativement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024. Il peut utiliser l'enveloppe pour toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement qui servent ses recherches. En revanche, il ne peut pas transformer cette dotation en salaire (il n'est pas possible de recruter des étudiants vacataires ou un contractuel).

Chaque année, fin mai-début juin (année N), les membres des axes se réunissent pour déterminer, en fonction de la politique scientifique de l'axe, les activités à financer prioritairement pour l'année civile suivante (N+1). Ces activités peuvent être de toute nature : colloques, publications, missions pour recherche, achat de matériel, etc.

La liste des activités proposées par tous les axes est examinée en bureau fin juin-début juillet, pour arbitrage budgétaire. Le budget prévisionnel de l'année civile suivante (N+1) est définitivement adopté par le bureau début septembre.

Pour toutes demandes de financement :
Angèle TÉMOIN (angele.temoin@univ-lorraine.fr)

AIDE À LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE DES CHERCHEURS

Principes

Deux campagnes annuelles sont organisées par le bureau du CRULH (en janvier et en juin).

Cette procédure est destinée à aider financièrement nos membres qui ont besoin de se déplacer pour des recherches individuelles qui n'entrent pas dans le cadre thématique des différents projets inscrits dans les axes du laboratoire. En effet, les recherches liées aux thématiques des projets doivent être financées par les budgets de ces projets.

À titre exceptionnel, pourront être examinées des demandes d'aide à mobilité pour des interventions dans des rencontres scientifiques (colloques...) dont l'invitation serait arrivée après le bouclage des budgets de projets (cela ne concerne que les communicants à ces rencontres, pas ceux qui voudraient seulement y assister).

Le soutien à la mobilité est limité à 500 € maximum par personne, avec deux exceptions possibles :

- Les EC bénéficiant d'un CRCT pourront bénéficier (si les crédits le permettent) d'une aide allant jusqu'à 500 €, afin de soutenir l'effort particulier de recherches permis par le CRCT.
- Les personnes partant en mission à l'étranger pourront, si les crédits le permettent et sur appréciation au cas par cas du bureau, bénéficier d'une aide supérieure à 500 €. Ces montants sont susceptibles de varier en fonction de l'évolution des coûts et du budget disponible.

Le bureau du CRULH veillera à ce qu'il y ait une certaine rotation parmi les bénéficiaires de l'aide d'un appel à l'autre. Les demandes des membres titulaires seront prioritaires sur celles des membres associés.

Pour les demandes d'aide à la mobilité, il est souligné que sont privilégiés les remboursements de frais de transport et d'hébergement.

NB : les doctorants ne sont pas concernés par cette procédure d'aide, car ils relèvent d'un budget spécifique.

Déroulement de la procédure

Après lancement de la procédure (par un mail de la direction), les demandes sont à remonter à la direction et les décisions d'attribution sont prises en bureau.

Les demandeurs sont priés de transmettre les informations suivantes :

- budgétisation du déplacement (dans son ensemble) et montant de la demande d'aide
- motivation de la demande (description rapide du projet de recherche et des archives à consulter...)
- pour les demandes liées à une rencontre scientifique : joindre l'invitation originelle à la rencontre + le courriel indiquant la demande de prise en charge par le communicant.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS AU PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES (PEB)

(règle approuvée par le Bureau du CRULH de septembre 2018)

Le CRULH prend en charge les frais de PEB de ses membres salariés, émérites et doctorants afin de soutenir leurs travaux de recherche.

Cependant, cette ligne budgétaire n'étant pas extensible à l'infini, il est demandé à ces membres d'avoir un usage responsable et modéré de ce service :

- limiter le recours au PEB au strict nécessaire (livres indispensables)
- avant tout recours au PEB, les membres doivent informer la direction des demandes qu'ils vont faire à la BU, afin que celle-ci puisse, d'une part faire un suivi financier prévisionnel (la BU ne donne au CRULH qu'une facture globale en fin d'année) ; d'autre part leur indiquer s'ils ont dépassé éventuellement les capacités financières annuelles du CRULH et leur demander donc de différer leur commande.

NB : la direction veillera à une répartition équitable des prises en charge entre les membres.

NB : les membres qui ne respecteraient pas ces règles élémentaires seront supprimés l'année suivante de la liste de prise en charge du PEB (liste fournie annuellement à la BU par le CRULH).

2. Financements du pôle LLECT



Tous les financements accordés par le pôle doivent être dépensés dans l'année civile où ils sont accordés.

Les financements du pôle LLECT se répartissent en deux grandes catégories :

A. UN APPEL « CLASSIQUE » RÉCURRENT

Depuis 2020, le pôle LLECT regroupe en une unique campagne l'ensemble des appels à financements qui se faisaient auparavant en plusieurs vagues. Cette campagne unique a lieu à l'automne de l'année N-1 pour financer les activités de l'année N (campagne à l'automne 2023 pour financer les activités 2024). **Il convient donc d'ANTICIPER fortement l'organisation de vos activités** : un colloque organisé en novembre 2024 devra faire l'objet d'un dépôt de dossier complet dès octobre 2023 (avec appel à communication, liste des participants, etc.).

Pour mémoire, les lettres de cadrage des appels à financement des activités sont disponibles dans l'intranet du CRULH (Espace commun de pôle et laboratoire -> CRULH -> Tous -> Financements sur projets - appels annuels).

Voici les cadrages pour 2023, pour exemples :

- Financement des colloques :

Les colloques sont définis par le pôle comme une rencontre avec des participants de toutes origines professionnelles, du secteur et/ou privé, de nationalité française ou étrangères, en tant qu'auditeur ou conférencier. Le but d'un colloque est la confrontation et la diffusion de résultats de travaux de recherches de spécialistes. Un colloque est nécessairement porté par un comité scientifique, **doit se dérouler sur plus d'une journée, et donner lieu à des droits d'inscription** (avec possibilité de tarifs préférentiels pour les étudiants).

Cet appel finance la rencontre elle-même mais exclue la publication éventuelle des actes. L'aide du pôle peut couvrir jusqu'à 50 % des dépenses prévisionnelles dans un plafond de 4 000 €, sachant que le CRULH doit prendre à sa charge au moins 20 % des dépenses prévisionnelles. La participation du pôle pour les colloques inscrits dans des programmes financés (IUF, ANR...) est plafonnée à 1 000 €.

Des dossiers finalisés doivent être rendus au pôle à l'automne pour tous les colloques ayant lieu dans la première moitié 2024 (janvier-août).

Les dossiers finalisés ou à défaut les lettres d'intention pour ce qui a trait à la deuxième moitié 2024 (septembre-décembre) doivent comporter a minima le titre, le porteur, le budget global (+ ou - 10%) ainsi que la subvention demandée au pôle (+ ou - 10%). Les dépôts finalisés seront à effectuer mi-mai.

- Financement des journées d'études :

Concernant les journées d'études, seul un argumentaire en 10 lignes est demandé contenant le nom du porteur, la teneur scientifique et l'ancrage dans le laboratoire ainsi que la date de la manifestation. Après classement interne au pôle, un forfait de 600 € est accordé aux journées d'études retenues.

- Aide à la publication et actes de colloques :

Le pôle finance au maximum 50 % de la publication. Il n'y a pas de participation financière obligatoire du laboratoire, le complément pouvant provenir intégralement d'autres sources. Pour les publications qui s'inscrivent dans des programmes financés par l'ANR ou le CPER, la participation du pôle est plafonnée à 500 €. Le dossier doit inclure d'une part un document Word envoyé par le pôle rempli (fiche projet, présentation de la publication, résumé d'une demi-page, si possible le sommaire, et un devis détaillé), d'autre part une annexe financière complétée. La fiche projet doit impérativement être signée par le directeur du CRULH.

- Financement des projets de recherche :

L'aide du pôle peut couvrir jusqu'à 50% des dépenses éligibles prévisionnelles, dans la limite d'un plafond de 4000 euros. Le CRULH doit prendre en charge au moins du 20% des dépenses éligibles prévisionnelles. La recherche de cofinancements (CRULH, tiers) est ainsi fortement recommandée. La participation du pôle pour des projets de recherche inscrits dans des programmes financés par L'ERC, l'IUF, l'ANR ou un dispositif région est plafonnée à 1000 euros.

Les manifestations scientifiques (colloque et journée d'étude) organisées dans le cadre d'un projet scientifique ne peuvent être intégrées dans le budget du projet et doivent faire l'objet d'un dossier à part dans le cadre de l'appel à financement des manifestations scientifiques.

B. LES APPELS SUR L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE « TRAJECTOIRE »

Il s'agit de financer des actions visant à soutenir la stratégie spécifique du pôle (notamment pour pallier aux « faiblesses » pointées par l'évaluation HCERES).

La liste des actions soutenables varie d'année en année.

3. Les collectivités locales

Pensez à démarcher les mairies, conseils départementaux, etc...

N'hésitez pas à prendre contact avec la responsable administrative du CRULH (angele.temoin@univ-lorraine.fr), qui vous aidera à monter votre dossier et vous mettra en relation avec la cellule *Collectivités territoriales* de l'Université de Lorraine.

4. Le contrat de Plan État-Région (CPER)

Le CPER est conclu tous les cinq ans entre l'État et la région et offre, entre autres, des financements (venant en partie de l'État, en partie de la région) pour des projets de recherche. Ce programme vise à encourager les initiatives permettant de renforcer le lien entre recherche et innovation, à développer les approches interdisciplinaires dans lesquelles les sciences humaines et sociales ont toute leur place et à saisir, dans toute leur complexité, les processus, conditions et effets économiques et sociaux du développement territorial et régional.

Le CPERARIANE, qui couvrait la période 2015-2020, s'est terminé fin 2021. Pour de multiples raisons, la finalisation du nouveau CPER entre les différentes institutions concernées a pris du retard. Il semble qu'un nouveau CPER Grand Est doive débuter courant 2024.

6. L'Agence nationale de la Recherche (ANR)

(<http://www.agence-nationale-recherche.fr/>)

Il y a plusieurs types de projets ANR, pour lesquels les conditions d'accès et les calendriers de dépôts des candidatures ne sont pas forcément les mêmes.

A. La principale campagne d'appel à projets est celle de « l'appel à projets générique ». Elle rassemble notamment les types de projets suivants :

- JCJC : jeunes chercheuses, jeunes chercheurs (soutenance de la thèse de doctorat depuis moins de 10 ans et prise de fonctions depuis moins de 5 ans).
- PRC : projets de recherches collaboratives (association des laboratoires français).
- PRCI : projets de recherches collaboratives internationales (associant des laboratoires français et étrangers).
- PRCE : projets de recherches collaboratives avec le monde de l'entreprise.

Le calendrier de la campagne 2023 est le suivant :

Ouverture du site de soumission : septembre 2023 (<https://iris.anr.fr/fr/login>)

Clôture pour le dépôt des pré-propositions : 19 octobre 2023, 17 heures (heure de Paris)

Clôture pour l'enregistrement de l'intention de déposer une proposition détaillée PRCI (hors PRCI dont une agence étrangère est Lead Agency) : 19 octobre 2023, 17 heures (heure de Paris)

Notification des résultats de la 1ère étape : mi-février 2024

Clôture pour le dépôt des propositions détaillées (pour les coordinateurs invités à soumettre une proposition complète) : fin mars 2024

Notification des premiers résultats de la 2ème étape : juillet 2024

B. Il existe de nombreux autres appels plus ciblés, en-dehors de cet appel à projets générique, qui peuvent intéresser les membres du CRULH :

- MRSEI : montage de réseaux scientifiques européens ou internationaux (en vue du montage ultérieur de projets européens).
- Tremplin-ERC : pour financer la préparation d'une candidature à un projet européen ERC (voir ci-dessous).
- Projets bilatéraux associant des laboratoires de deux pays.

7. European Research Council (ERC)

Il s'agit de financements de l'Union européenne pour soutenir de gros projets de recherche. Pour toute information, voir <https://www.horizon-europe.gouv.fr/erc>

Après en avoir informé la direction du CRULH, n'hésitez pas à contacter la cellule Europe de l'Université de Lorraine : cellule-europe-contact@univ-lorraine.fr

Pour information et aide concernant la préparation de projets de recherche :
Angèle TÉMOIN (angele.temoin@univ-lorraine.fr)

RÈGLES D'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

Les règles suivantes ont été adoptées par le bureau du CRULH du 29 janvier 2020.

Motivation : l'inflation régulière du nombre de manifestations (colloques, journées d'études) organisées par le CRULH rend désormais difficile leur organisation dans de bonnes conditions. Si nous souhaitons conserver un même niveau d'activités tout en préservant des conditions de travail correctes pour l'équipe administrative (conditions gages de sa pérennité et de son efficacité) et la qualité d'organisation de nos manifestations, il convient de mieux planifier ces manifestations. L'objectif étant notamment d'éviter le chevauchement de manifestations sur de mêmes dates (ou des dates proches) et que la planification des tâches de l'équipe administrative soit sans cesse bouleversée et remise en cause par l'arrivée d'informations tardives et au compte-goutte, ce qui génère beaucoup de perte de temps et de stress.

NB : ces règles ne concernent que les manifestations organisées directement par le CRULH en Lorraine.

1) Lors de la détermination du budget annuel (en juin), **aucune subvention ne sera attribuée à une manifestation pour laquelle ne sont pas précisés la date exacte et le lieu où elle se tiendra.**

2) **Aucune date de manifestation lorraine ne doit être annoncée à l'extérieur par les porteurs tant qu'ils n'ont pas obtenu la validation de cette date par le bureau.**

Cette validation du bureau vise à assurer une meilleure coordination du calendrier global des manifestations et éviter leur chevauchement.

Il est donc conseillé aux porteurs de commencer à échanger avec la direction sur les dates envisagées pour leurs manifestations de l'année N+1 dès le mois de mai de l'année N (la date devant être fixée au plus tard en juin).

3) **Le nombre de manifestations directement organisées par le CRULH en Lorraine ne peut excéder le nombre de 14 par an.**

Ce chiffre de 14 correspond à une moyenne de deux manifestations par mois, de mars à novembre inclus, hors juillet-août. L'organisation de manifestations en janvier-février est en effet difficile, les crédits annuels n'étant ouverts que courant janvier, et l'organisation de manifestations en décembre est à proscrire, en raison du bouclage de l'année comptable.

Sachant que le CRULH organise chaque année 2 manifestations transversales (JE jeunes chercheurs ; Universités d'hiver) et 3 manifestations de projets financés (2 ANR, CPER, moyenne annuelle basse), **le nombre maximal de manifestations que pourront organiser l'ensemble des axes (hors manifestations mentionnées ci-dessus) est fixé à neuf par an.** La répartition entre les axes de ce volant de manifestations sera arbitrée en bureau au moment de la détermination des budgets annuels.

Ce chiffre concerne les manifestations directement organisées par le CRULH (sur le plan matériel et financier).

Cette règle est révisable annuellement par le bureau.

Le Bureau du CRULH devra trancher si le nombre total de manifestations proposées excède le chiffre de 14.

PROCÉDURES D'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

Vous organisez une manifestation (séminaire, journée d'études, colloque) au cours de l'année N. Voici la procédure à suivre afin que cet événement se déroule dans les meilleures conditions.

Avant la manifestation (année N-1)

Étapes	Quelle action ?	Qui contacter ? Avec qui travailler ?	Quand ?
1	Le porteur du futur colloque demande la validation scientifique à la direction d'axe et la validation financière à la direction du CRULH (décision en bureau). Il informe le Bureau du CRULH de la date souhaitée pour sa manifestation et attend sa validation pour diffuser cette date.	La Direction du CRULH et les porteurs d'axes	avant juin N-1
	<i>La direction de l'axe vous informe du budget attribué par le Bureau du CRULH</i>		
2	Le porteur du colloque monte des dossiers de financement (Pôle TELL, Université, Région, Département...)	Angèle TÉMOIN	entre septembre et décembre N-1
3	Lancement de l'appel à communications via le site du CRULH, newsletter, calenda...	Christelle CREUSAT	au même moment que les demandes de subventions

Quelques mois avant la manifestation

Étapes	Quelle action ?	Qui contacter ?	Quand ?
4	Réserver une salle pour le colloque	cruh-financier-contact@univ-lorraine.fr	le plus tôt possible
5	Si besoin, mise en place de convention (assurances liées à la délocalisation du colloque, réservation de salle ou de matériel, publication, partenaires financiers...)	Angèle TÉMOIN	au moins 4 mois avant le début du colloque
7	Le porteur du colloque transmet les informations nécessaires à son organisation	cruh-financier-contact@univ-lorraine.fr	au moins 3 mois avant le début du colloque
8	Envoi des ordres de mission remplis par les participants extérieurs au CRULH	cruh-financier-contact@univ-lorraine.fr	le plus tôt possible et au plus tard 1 mois avant le colloque
9	Réalisation des outils de communication (site internet, affiches, programmes, presse...)	Christelle CREUSAT	le plus tôt possible et au plus tard 2 mois avant le colloque

PROCÉDURES D'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

Quelques semaines avant la manifestation

Étapes	Quelle action ?	Qui contacter ?	Quand ?
10	Faire le point sur les réservations et les bons de commande	crulh-financier-contact@univ-lorraine.fr	le plus tôt possible et au plus tard 3 semaines avant le début du colloque
11	Mise en page des chevalets et des badges	Christelle CREUSAT	2 semaines avant le colloque
12	Impression des chevalets et des badges	crulh-financier-contact@univ-lorraine.fr (pour un colloque à Nancy) C. CREUSAT (pour un colloque à Metz)	2 semaines avant le colloque
13	Commande des objets promotionnels (stylos, carnets...) à distribuer aux participants	crulh-financier-contact@univ-lorraine.fr	au moins 1 mois avant le colloque

Le jour de la manifestation

Étapes	Quelle action ?	Qui ?
14	Accueil des participants	Soit crulh-financier-contact@univ-lorraine.fr ou C. CREUSAT selon le lieu du colloque et des impératifs de travail de l'équipe administrative
15	Pauses café	Soit crulh-financier-contact@univ-lorraine.fr ou C. CREUSAT selon le lieu du colloque et des impératifs de travail de l'équipe administrative

Après la manifestation

Étapes	Quelle action ?	Qui contacter ?	Quand ?
16	Justification des subventions	crulh-financier-contact@univ-lorraine.fr	avant la date limite indiquée par le financeur
17	Remboursement des frais avancés par les participants Si le colloque se déroule en novembre ou en décembre	crulh-financier-contact@univ-lorraine.fr	dans un délai de 15 jours après le retour de mission 48h après le retour

Vous avez l'intention de publier un ouvrage chez un éditeur extérieur ou aux Publications Historiques de l'Est. Voici les différentes démarches à effectuer et les différentes sources de financements qui vous sont proposées :

1. CHEZ UN ÉDITEUR EXTÉRIEUR

En cas de financement de la publication par l'UL, il est obligatoire d'établir une convention entre l'Université de Lorraine et l'éditeur pour le versement de l'argent.

L'établissement d'une convention prend plusieurs mois, il faut donc lancer cette procédure bien avant la date d'échéance du financement.

Il y a, pour l'essentiel, trois sources de financement possibles :

- Le budget annuel du CRULH :

La demande doit être anticipée l'année précédente, lors du montage du budget annuel (qui intervient en juin de l'année N-1 pour le budget de l'année N). La demande est à faire auprès des responsables d'axes.

- L'aide à la publication du pôle LLECT :

La lettre de cadrage pour les financements 2024 sera connue ultérieurement. Voici le cadrage pour 2023, pour exemple :

Le pôle finance au maximum 50 % de la publication. Il n'y a pas de participation financière obligatoire du laboratoire, le complément pouvant provenir intégralement d'autres sources. Pour les publications qui s'inscrivent dans des programmes financés par l'ANR ou le CPER, la participation du pôle est plafonnée à 500 €. Une candidature bénéficiant d'un financement IUF n'est pas éligible.

- des financements extérieurs.

Pour toutes demandes de financement et établissement d'une convention :
Angèle TÉMOIN (angele.temoin@univ-lorraine.fr)

2. AUX PUBLICATIONS HISTORIQUES DE L'EST

Il vous faut prévoir une somme minimum de 1 000 euros pour un ouvrage d'environ 300 pages avec illustrations couleur.

Sources de financement possibles :

- Le CRULH :

La demande doit être anticipée l'année précédente, lors du montage du budget annuel (qui intervient en juin de l'année N-1 pour le budget de l'année N). La demande est à faire auprès des responsables d'axes.

- Le pôle LLECT :

La lettre de cadrage pour les financements 2024 sera connue ultérieurement. Voici le cadrage pour 2023, pour exemple :

Le pôle finance au maximum 50% de la publication. Il n'y a pas de participation financière obligatoire du laboratoire, le complément pouvant provenir intégralement d'autres sources. Pour les publications qui s'inscrivent dans des programmes financés par l'ANR ou le CPER, la participation du pôle est plafonnée à 500 €. Une candidature bénéficiant d'un financement IUF n'est pas éligible.

- Financements extérieurs :

Associations, mairie, etc... Si cela est autorisé par le financeur, la publication peut s'effectuer en année N+1, N+2 ...



Si le financement est interne à l'Université de Lorraine, l'impression doit se faire dans l'année de l'obtention du budget.

Pour toutes demandes de financement hors CRULH :
Angèle TÉMOIN (angele.temoin@univ-lorraine.fr)



NOTRE SITE INTERNET

<http://cruh.univ-lorraine.fr/>

Notre site internet réunit toutes les informations du CRULH telles que les actualités, les appels à communications, les manifestations, les soutenances de thèses et d'HDR ainsi qu'une présentation de nos thématiques de recherches.

Il permet également de faire connaître nos chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants en mettant en valeur leurs travaux de recherche.

Vous êtes invité.e à adresser régulièrement les mises à jour de votre profil à notre chargée de communication.

Vos références bibliographiques doivent être saisies obligatoirement dans HAL, par vos soins (<https://hal.univ-lorraine.fr/>) afin qu'elles puissent être basculées sur votre fiche-membre de notre site web.

NOTRE LETTRE D'INFORMATION

La lettre d'information du laboratoire paraît en janvier, juin et septembre de chaque année.

Elle fait un bilan des activités de recherche de nos chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants des trois derniers mois et met en valeur l'actualité scientifique et à venir sur les trois prochains mois.

Toutes ces informations vous seront demandées par notre chargée de communication.

TWITTER

Le CRULH (@CRULH3945) a rejoint *Twitter* en novembre 2021 et est alimenté régulièrement par notre chargée de communication (parution d'ouvrages, manifestations du laboratoire...).

Chargée de communication du CRULH :
Christelle CREUSAT (christelle.creusat@univ-lorraine.fr)

LA COMMUNICATION DE NOS MANIFESTATIONS

L'appel à communications

Il doit être adressé en format Word à notre chargée de communication afin qu'elle puisse le publier sur notre site web ainsi que sur *Twitter*, *Calenda*, *Expression libre*, *Factuel*...

Un résumé de cet appel pourra également paraître dans la lettre d'information du laboratoire.

Affiches et programme

Il convient de transmettre à notre chargée de communication les informations suivantes 4 semaines avant le déroulement de la manifestation :

- dates et lieux de l'événement
- titre
- organisateurs
- logo^s
- illustrations libres de droits en 300 dpi minimum
- programme détaillé en format Word (finalisé au moins 2 semaines avant l'événement).



Dans le cas où ces travaux ne sont pas réalisés par notre service communication, aucune impression ne sera prise en charge financièrement par le CRULH.

LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

Afin que la communication de vos manifestations soit diffusée sur :

- le site du CRULH
- *Twitter*
- *Expression libre*
- *Factuel*
- *Calenda*
- lettre d'information.

sont nécessaires :

- une liste de mots-clés
- un argumentaire de quelques lignes.

Chargée de communication du CRULH :
Christelle CREUSAT (christelle.creusat@univ-lorraine.fr)

QUI PEUT ÊTRE CHERCHEUR ASSOCIÉ ?

Les chercheurs associés sont des personnes extérieures à l'Université (ni salariées, ni doctorantes) qui participent aux activités de recherche du CRULH et lui sont rattachées via un contrat d'association. L'un des critères suivants doit obligatoirement être rempli :

- Chercheur ou enseignant-chercheur ayant déjà un rattachement principal dans une autre unité d'un autre établissement d'enseignement supérieur que l'UL et ayant au moins une collaboration établie avec un chercheur ou enseignant-chercheur permanent de l'unité de recherche UL ;
- Enseignant-chercheur ou praticien exerçant prioritairement une activité hospitalière ayant au moins une collaboration établie par des publications avec un chercheur ou enseignant-chercheur permanent de l'unité de recherche UL ;
- Docteur de l'UL ou chercheur de statut privé titulaire d'un doctorat français ou étranger, ou conservateur - enseignant du second degré - retraité de l'enseignement secondaire titulaires d'un doctorat français ou étranger, qualifiables de produisant au sens des instances nationales d'évaluation et ayant au moins une collaboration établie avec un chercheur ou enseignant-chercheur permanent de l'unité de recherche UL.

Le service juridique rejette systématiquement les demandes d'association sans contrat de travail ni de doctorat.

LE CHERCHEUR ASSOCIÉ AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ

Les membres associés ayant signé un contrat d'association seront intégrés dans la catégorie « Membre Associé » (MA) de l'Université de Lorraine pour l'accès à différents services de l'université.

Concernant les services numériques, le membre associé se voit accorder :

- Un compte informatique pour la durée du contrat,

En fin de contrat, un sursis de 4 mois sera accordé permettant de procéder au renouvellement du compte dans le cadre d'un avenant ou permettant au membre de prendre ses dispositions avant la clôture définitive de son compte informatique,

- Ce compte donnera accès au réseau wifi de l'Université de Lorraine.

Seuls les membres associés qui disposaient déjà d'une adresse électronique UL dans le cadre d'activités antérieures à la signature du contrat (doctorant par exemple) continueront à en disposer. La qualité de membre associé ne donne donc pas droit à elle seule à l'octroi d'une adresse mail UL.

Par ailleurs, les membres associés ne pourront se voir octroyer de carte professionnelle UL, ne figureront pas dans l'annuaire des personnels de l'UL et ne figureront pas dans la liste de messagerie « Expression libre ».

Concernant la documentation, les droits ouverts aux membres associés sont les suivants pendant la durée de validité de leur compte informatique UL :

- Accès aux ressources documentaires numériques (revues en ligne, bases de données, e-books) uniquement depuis l'ensemble des sites de l'université,
- Accès aux services offerts par le réseau des bibliothèques universitaires de l'UL, dont l'emprunt de documents à domicile (20 documents pendant 8 semaines).

PROCÉDURE POUR DEVENIR MEMBRE ASSOCIÉ

Les candidats à l'association doivent être parrainés par un membre titulaire du CRULH. Ils doivent soumettre leur candidature à la direction du CRULH en envoyant :

- une lettre de motivation (précisant notamment à quel(s) axe(s) et/ou projet(s) ils se rattachent)
- un CV et une liste de publications.

Leur candidature sera examinée par le Bureau du CRULH. S'il la valide, elle est soumise au vote de l'assemblée générale du CRULH. Si l'Assemblée générale la valide, le dossier est transmis aux services administratifs de la recherche de l'université, qui doivent valider le contrat d'association. Ensuite seulement ce contrat est signé par la direction du CRULH et par le chercheur associé.

DURÉE DU CONTRAT D'ASSOCIATION

Dans le cas d'un contrat de travail à durée déterminée :

Le contrat d'association s'arrête à la fin du contrat de travail. L'association peut alors être renouvelée par avenant sur réception du nouveau contrat de travail.

Dans le cas d'un contrat de travail à durée déterminée :

Le contrat d'association s'arrête à la fin du quinquennal du laboratoire en cours.

L'association peut être renouvelée indéfiniment tant que les activités de recherche de l'associé le justifient.

Le stage est une mise en situation temporaire en milieu professionnel de l'étudiant. Il lui permet d'acquérir les compétences professionnelles liées à sa formation.

Les missions confiées dans le cadre du stage doivent être conformes au projet pédagogique de l'établissement d'enseignement.

Il est rappelé que l'encadrement des stages de recherche est de la responsabilité du tuteur scientifique du stage, y compris l'accueil physique dans les locaux.



1. Compte tenu de l'objectif du stage tel que défini par la loi, le télétravail est incompatible avec une modalité de travail du stagiaire.

2. Pour tous les stages, il faut établir une convention avant le début du stage.

3. Pour les stages rémunérés, afin de permettre la mise en paiement qui nécessite une procédure particulière, il vous faudra prendre contact avec la direction du CRULH et cruh-financier-contact@univ-lorraine.fr

Une gratification minimale est obligatoirement versée au stagiaire si la durée du stage est supérieur à 2 mois consécutif.

4. Les stagiaires ne seront pas acceptés dans les locaux propres du CRULH si leur tuteur n'est pas là pour les accueillir et les encadrer (règle adoptée lors du bureau du CRULH du 15 juin 2020).

5. Les stages se font dans les locaux de l'Université.

Le registre Santé Sécurité au Travail (SST)

Un registre SST est mis à la disposition des agents et des usagers, dans tous les services ou unités quels que soient les effectifs. Ce registre permet de consigner toutes les observations et suggestions relatives à la prévention des risques liés à l'activité et à l'amélioration des conditions de travail.

Ce registre SST est accessible pour tous les membres du CRULH :

À Metz, campus du Saulcy :

- Bureau 2.37, bâtiment D-SHS-Espace Rabelais
- Accueil de l'UFR SHS.

À Nancy, site Libération :

- Bureau de la direction, 3^e étage.
- Accueil du bâtiment.

Rôle et missions des Assistants de Prévention (AP)

Christelle CREUSAT est l'assistante de prévention du laboratoire, avec un rôle d'assistance et de conseil auprès de la responsable administrative et la direction du CRULH dans la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité. Elle a bénéficié d'une formation initiale et ses missions s'articulent autour de :

- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service (notamment participation aux travaux de l'instance de concertation amenée à traiter des questions de santé et sécurité au travail) ;
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- La sensibilisation et l'information des personnels en terme de santé-sécurité ;
- La bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail du service ;
- La participation aux arbres des causes dans le cadre des accidents ;
- La démarche d'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Si vous rencontrez un problème hors des locaux cités plus haut, vous pouvez en faire part au niveau du registre SST :

- à Metz : accueil de l'UFR SHS
- à Nancy : accueil du site Libération
 accueil du Campus Lettres et sciences humaines de Nancy.

SITE WEB DU CRULH

Vous pouvez trouver toute notre actualité, les renseignements sur nos membres, nos publications, nos manifestations, nos appels à communication, nos doctorants, nos projets de recherche et nos bibliothèques sur le site web du CRULH.

<http://crulh.univ-lorraine.fr/>

CRULH - ANTENNE DE METZ

**Bâtiment D - UFR SHS
Espace Rabelais
Ile du Saulcy
57000 Metz**

Tél : 03 72 74 83 30

CRULH - ANTENNE DE NANCY

**Campus Lettres et Sciences humaines
23 Boulevard Albert 1^{er}
54000 Nancy**

Tél : 03 72 74 30 55

Contact : christelle.creusat@univ-lorraine.fr

Suivez-nous sur



@CRULH3945